

AVIS A MANIFESTATION D'INTÉRÊT
MISSION D'AUDIT COMPTABLE ET FINANCIER

UNION DU MAGHREB ARABE

**ETUDE D'HARMONISATION DU CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE DU SECTEUR DES TIC DANS
LES PAYS DE L'UMA**

Secteur : FINANCE

Référence de l'accord de financement : ONRI. O/IPPF/CH/LTR/2009/11/003

N° d'Identification du Projet : 01/2010/SG. UMA/DI.

Le Secrétariat Général de l'UNION DU MAGHREB ARABE a reçu un financement du Groupe de la Banque Africaine de Développement afin de couvrir le coût de l'étude d'harmonisation du cadre légal et réglementaire du secteur des TIC dans les pays de l'UMA et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce don pour financer le contrat de l'**Audit Comptable et Financier**.

- Les services prévus au titre de ce contrat comprennent la préparation dans un délai de deux semaines pour compte spécial un projet de rapport de l'Audit. Le Secrétariat général de l'UMA fournira ensuite ses commentaires dans un délai d'une semaine. Le consultant fournira ensuite la version finale du rapport dans un délai d'une semaine suivant la réception des observations de l'UMA. L'objectif de l'audit des Etats Financiers de Projet (EFP) est de permettre à l'auditeur, d'exprimer une opinion professionnelle indépendante sur la situation financière du compte spécial de l'étude pour la période allant de la signature du don et le lancement de l'étude jusqu'à la fin de l'étude et de s'assurer que les ressources mises à la disposition du projet sont utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées.
- Le Secrétariat Général de l'UNION du MAGHREB ARABE invite les Consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.). Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.
- Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « Règles et Procédures pour l'utilisation des Consultants » de la Banque Africaine de Développement, Septembre 2009, qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>. L'intérêt manifesté par un consultant n'implique aucune obligation de la part de l'Emprunteur de le retenir sur la liste restreinte.

Les consultants seront évalués en fonction des critères suivants:

a)	<i>qualifications générales et aptitude pour la tâche à accomplir</i>	30%
b)	<i>expérience dans la tâche précise décrite dans les TDR</i>	60%
c)	<i>expérience avec les bailleurs de fonds internationaux</i>	10%

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : **9h00 – 17h00**.

Les expressions d'intérêt doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **Vendredi 23 Décembre 2011 à 17h00** et porter expressément la mention «**Audit Comptable et Financier**»

UNION DU MAGHREB ARABE

À l'attention : M. Lotfi Sebouai – Directeur de l'Infrastructure

73, Rue Tansift – Agdal

Rabat-10080 **Maroc**

Tel: 212 537681371/74

Fax: 212 537681377

E-mail: sebouailotfi@yahoo.fr